



## **Appel aux électeurs à placer le respect de la laïcité au cœur des élections municipales**

A l'occasion des prochaines élections municipales, le Collectif laïque national appelle les électeurs à faire du respect des principes républicains et de la laïcité un critère déterminant de leur vote. Il les invite à refuser d'apporter leur suffrage aux listes qui céderaient à des logiques électoralistes communautaires ou religieuses, quels que soient leur étiquette ou leur positionnement politique.

Le Collectif rappelle qu'il dénonce depuis des années les dérives auxquelles certains candidats, et élus sortants, se sont laissés aller par clientélisme. Au contraire, seul le respect de la laïcité et des principes républicains garantit la cohésion sociale au niveau local.

Or, l"échelon communal joue un rôle central dans l'application concrète de ces principes. Les politiques municipales, les décisions des conseils municipaux et les partenariats associatifs ont un impact direct sur la vie quotidienne des citoyens.

Le Collectif rappelle en particulier que les associations et organisations subventionnées par les municipalités, dans tous les domaines de la vie locale, sont tenues de signer le « contrat d'engagement républicain » prévu par la loi du 24 août 2021 et qu'il appartient aux élus d'en faire respecter la lettre et l'esprit.

Il rappelle également que tout manquement aux principes de la République de la part d'une municipalité peut être signalé au préfet, lequel a la possibilité de recourir au « référendum laïcité » instauré par cette même loi pour faire obstacle à la mesure contestée.

Le Collectif rappelle enfin que les actes, délibérations et projets des municipalités, qui relèvent du droit public, peuvent, en cas de manquement, être directement déférés devant les tribunaux administratifs par les contribuables des communes concernées.

À cet effet, le Collectif a créé, dès 2019, l'AD3L (Association de Défense des Laïques), afin de soutenir, conseiller et défendre les citoyens attachés à la laïcité en leur apportant une aide juridique structurée.

Fait à Paris, le 26 janvier 2026

## LES ASSOCIATIONS SIGNATAIRES

Agir pour la Laïcité et les valeurs républicains
Association de défense des laïques (AD3L)
Association des Libres Penseurs de France
Association Laïcité-Liberté
Association Libres MarianneS
Cercle Ferdinand Buisson
Chevalier de la Barre (Le)
Comité - Laïcité - République
Egalité, Laïcité, Europe - EGALE
Fédération Française du Droit Humain (FFDH)
Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (D.D.E.N.)
Femmes Contre les Intégrismes - FCI
Grand Orient de France
Grande Loge Féminine de France
Grande Loge Mixte de France
Grande Loge Mixte Universelle
Laïcité 18
Laïcité et Féminisme
Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme - (L.I.C.R.A.)
Lumières Laïques Cercle Maurice Allard
Observatoire de la Laïcité de Provence (OLPA)
Observatoire de la Laïcité de Saint-Denis (OLSD)
Regards de Femmes
Union des Familles Laïques - (U.F.A.L.)
Unité Laïque
Vigilance Travail social
Vigilance Universités